INSECT STOP®

DUST / POUDRE

INSECT CONTROL / ÉLIMINATEUR D'INSECTES

FOR USE IN FOOD-PROCESSING PLANTS, RESTAURANTS, HOSPITALS,OFFICES AND RESIDENTIAL BUILDINGS AND OTHER COMMERCIAL AND INDUSTRIAL SITES

POUR UTILISATION DANS LES USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, LES RESTAURANTS, LES HÔPITAUX, LES ÉDIFICES À BUREAUX ET RÉSIDENTIELS ET AUTRES EMPLACEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

REGISTRATION NO. 21039 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE: Silicon Dioxide (present as 100% Diatomaceous earth)**…91.1%**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 21039 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Dioxide de silice (présent à 100% sous forme de terre diatomée)**…91.1 %**

5 Kg

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING COMMERCIAL / KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / CAUTION EYE IRRITANT
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS / ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

INSECT CONTROLLER: A physical control to which insects CANNOT build up a resistance. Kills earwigs, cockroaches, beetles, spiders, ants, fleas, silverfish, bedbugs, crickets, grain insects and other crawling insects. This product is odour-free, does not discolour and is not harmful to animals, fish, fowl, or food, if label directions are followed. Remains effective in the control of insects for as long as INSECT STOP™ is present. **DIRECTIONS FOR USE:** Lightly coat the areas where insects are found and may hide such as cracks and crevices under and around equipment, pipes and drainage systems, window frames, floorboards and entrance ways. Apply INSECT STOP™ at a rate of 500 g/100 m^2 with a manual dust applicator. Hit insects directly where possible, the insects cannot brush it off. The powder cuts through the insect's waxy outer layer which leads to a loss of bodily fluids and death. Repeat treatment if pests reappear or after cleaning. **SPRAY APPLICATION:** Apply to a point of wetness using 75 g of INSECT STOP™ in 1 litre of water per 10 m^2. Note: Whenever sprayed, the powder controls the insects until it is washed away. **PRECAUTIONS:** KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. In food processing plants, apply only when plant is not in operation. Cover or remove all food processing equipment, packaging material and utensils before application. Wash all surfaces that may contact food and rinse with potable water before reuse. Avoid breathing dust. Do not use as a general space spray. Avoid contact with eyes. Wash hands after application.Wear a suitable dust mask approved by NIOSH/MSHA when handling. For application to stored grain or when using a dust blower, wear a NIOSH-approved supplied-air respirator (SAR) operated in a pressure-demand or other positive-pressure mode during mixing, loading and application.Unprotected personnel should not enter the area during application or subsequent clean up. If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., contact 1-866-375-4648 or www.croplife.ca. **FIRST AID:** In case of contact with skin, flush with plenty of water. Contact a physician if irritation persists. In case of contact with eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control center or doctor for treatment advice. If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to mouth, if possible. Call a poison centre or doctor for further treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention. **TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Treat symptomatically. **DISPOSAL:** Thoroughly empty the contents of the container into the dust applicator. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of spills and for clean-up of spills. **NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the labels. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of the products.

MADE IN CANADA

0 55971 10177 5

Aerokure®
Aérokure International inc.,
330 Rodolphe-Racine, Sherbrooke
(Québec) J1R 0S7 CANADA
Tél. : 819 821-2238 • www.aerokure.com

ÉLIMINATEUR D'INSECTES Produit contre lequel les insectes ne peuvent s'immuniser. **ÉLIMINE:** Perce-oreilles, blattes, coléoptères, araignées, fourmis, lépismes argentés, grillons, insectes du grain, puces et punaises des lits et autres insectes rampants. Ce produit, sans odeur, ne décolore pas et ne fait pas de mal aux animaux, poissons, oiseaux, ou à la nourriture si le mode d'emploi est suivi. Demeure efficace pour le contrôle des insectes tant qu'INSECT STOP® est présent. **MODE D'EMPLOI :** Saupoudrer INSECT STOP® dans les fissures et fentes, en dessous ou derrière les équipements, autour des tuyaux des systèmes de drains, autour des fenêtres, des planches de planchers et tous les endroits où les insectes pourraient se trouver. Appliquer INSECT STOP® à un taux de 500 grammes par 100 mètres carrés avec un saupoudreur manuel. Saupoudrer directement l'insecte, il ne pourra se débarrasser du produit. La poudre pénètre et traverse l'enveloppe externe cireuse de l'insecte. Ce dernier perd graduellement tous ses fluides et finit par en mourir. Répéter l'application si les insectes réapparaissent. **APPLICATION PULVÉRISÉE :** Vaporiser jusqu'à ce que la surface soit humide, en employant 75 grammes de INSECT STOP® dans un litre d'eau par 10 mètres carrés. Lorsque vaporisée, la poudre contrôle les insectes jusqu' à ce qu'elle soit éliminée par l'eau. **PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dans les usines de transformation alimentaire, l'application doit se faire seulement si l'usine est inopérante. Avant l'application couvrir ou enlever les équipements, le matériel d'emballage et les ustensiles. Laver toutes les surfaces avec lesquelles la nourriture peut entrer en contact et rincer à l'eau potable avant de les réutiliser. Éviter de respirer la poussière de particules.Ne pas utiliser en vaporisation générale. Éviter tout contact avec les yeux. Laver les mains après usage. Porter un masque antipoussières approprié approuvé par le NIOSH/MSHA lors de la manipulation. Pour appliquer sur des graines entreposées ou lors de l'utilisation d'une poudreuse pneumatique, porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air par pression positive approuvé par le NIOSH pour mélanger, charger et appliquer le produit. Le personnel non protégé (par ex. sans masque de protection) ne doit pas être présent dans les lieux pendant l'application et pendant la période de nettoyage ultérieure. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux Etats-Unis appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet www.croplife.ca. **PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec la peau, rincer à grande eau. Contacter un médecin si l'irritation persiste. En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. **ÉLIMINATION :** Vider à fond le contenant de son produit dans l'applicateur. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. **AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antipara-sitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

FABRIQUÉ AU CANADA